



DECISION N° 270 /2025 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE

DELEGATION PERMANENTE

La Directrice du Centre Hospitalier Vauclaire et des EHPAD de Montpon, Mussidan et Neuvic

- Vu le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6143-7-5 et D.6143-33 à D.6143-35,
- Vu l'arrêté de Madame la Directrice Générale du Centre National de Gestion en date du 16 août 2022, plaçant Madame Stéphanie CAZAMAJOUR en position de détachement dans l'emploi fonctionnel de Directrice du Centre Hospitalier Vauclaire et des EHPAD de Montpon, de Mussidan et de Neuvic,

Décide

ARTICLE 1^{er} : La délégation permanente est donnée à :

- Madame Evelyne AUGIER-CLERY, Directrice Adjointe
- Monsieur Fabrice BOUNISSOU, Technicien Supérieur Hospitalier
- Monsieur Laurent BOURGES, Ingénieur
- Madame Sabrina CARPENET, Attachée d'Administration Hospitalière
- Madame Carine EXPOSITO, Attachée d'Administration Hospitalière
- Madame Anne GAZEAU, Pharmacienne
- Monsieur Vincent GENOT, Faisant Fonction de Directeur Adjoint
- Monsieur Stéphane HARRIAU, Ingénieur Hospitalier
- Madame Géraldine JOLIVET, Directrice Adjointe
- Madame Cathia LAULANET, Responsable EOHH/Hygiéniste
- Monsieur Laurent MONTEIL, Directeur Adjoint
- Madame Anouk PERRARD, Attachée d'administration Hospitalière
- Monsieur Didier SEBBAR, Faisant Fonction de Directeur Adjoint
- Madame Sylvie TEKPO, Faisant Fonction de Directrice Adjointe

pour la signature de certification du service fait et corrections éventuelles des erreurs matérielles de toutes les factures mises en liquidation.

ARTICLE 2 : La présente décision annule et remplace les précédentes décisions.

ARTICLE 3 : La présente décision sera affichée dans l'établissement et fera l'objet d'une communication au Conseil de Surveillance, d'une notification à Monsieur le Receveur et aux intéressés. La décision peut être contestée devant le Tribunal Administratif de BORDEAUX dans un délai de deux mois à compter de la notification.

Fait à Montpon, le 21 août 2025
La Directrice,

Stéphanie CAZAMAJOUR